



INFORMATIONS

DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SUISSES

Lausanne, le 1^{er} octobre 1985

LE COMITÉ CENTRAL DE LA FMH CONTRE L'INITIATIVE POPULAIRE "POUR LA SUPPRESSION DE LA VIVISECTION"

SRIM

Le Comité Central de la Fédération des Médecins Suisses (FMH) se plaît à constater que le Conseil fédéral et une grande majorité des parlementaires fédéraux des deux Chambres recommandent aux citoyennes et citoyens de rejeter l'initiative populaire "pour la suppression de la vivisection" qui sera soumise aux suffrages du peuple et des cantons le 1^{er} décembre prochain. Les neuf membres du Comité Central de la FMH soutiennent unanimement ce mot d'ordre, convaincus qu'ils sont que l'intérêt même de la santé de l'homme et des animaux ne permet pas que l'on se passe, ni aujourd'hui ni dans un proche avenir, de l'expérimentation animale.

Le Comité Central de la FMH s'élève - comme il en a déjà eu l'occasion lors de la procédure de consultation sur cette initiative - contre l'expression trompeuse de "vivisection" et contre la polémique confuse entretenue par là contre la médecine. Sans les expériences pratiquées sur les animaux, les immenses progrès incontestables qu'elle a enregistré au cours des dernières décennies auraient été impensables. Le Comité Central de la FMH partage néanmoins l'avis de nombreux médecins qui estiment que le nombre des expériences pratiquées sur les animaux doit être ramené au strict minimum et que l'on doit promouvoir pour cela des procédures de substitution. Il invite instamment la "Commission centrale d'éthique pour les expériences sur les animaux" (une commission mise sur pied récemment par l'Académie suisse des sciences médicales et la Société helvétique des sciences naturelles) à appliquer de façon rigoureuse les "Principes éthiques et directives pour l'expérimentation animale à fins scientifiques" ainsi qu'à mettre sur pied le "Registre central des résultats de l'expérimentation animale" qu'il a appelé de ses vœux.

Dans ces conditions, le Comité Central de la FMH est d'avis que l'initiative dont la portée dépasse de loin les objectifs raisonnables de la protection des animaux doit être rejetée, dans l'intérêt même de l'homme et du monde animal.

Rédaction-administration
Paraît 15 fois par an
Abonnement annuel: Frs 15.--

Case postale 36, 2000 Neuchâtel 7
Tél. 038 - 25.37.20
Ccp Lettre politique 20 - 275

Votation fédérale du 1er décembre

NON AUX "ANTIVIVISECTIONNISTES FANATISES"

Ce n'est pas nous qui traitons ainsi Franz Weber et ses amis, mais le président de la "Protection suisse des animaux" (PSA), dans une lettre circulaire datant de mars 1983. Le premier responsable de la PSA a évidemment mis alors en fureur Franz Weber en déclarant que son organisation ne soutiendrait pas "une initiative opportuniste lancée sous des allures de protection des animaux". Tout est dit dans ce jugement porté contre le redresseur de torts, le moraliste patenté, le seul soi-disant défenseur digne de ce nom des faibles et des petits que prétend être Franz Weber. L'accusation est grave, elle n'est pas outrancière, car celui-ci a le don de laisser planer sur les motivations de ses actions une évidente suspicion.

Par ses excès de langage et par le recours à certaines méthodes de propagande plus que discutables, le président de la "Fondation Helvetia Nostra" ne pouvait manquer de faire déferler une puissante vague d'opposition contre son initiative "pour la suppression de la vivisection" qui avait recueilli 151'065 signatures. Et ce fut le rejet massif, et par le Conseil fédéral et par les Chambres, d'une initiative à laquelle la PSA elle-même avait donc refusé son soutien, c'est tout dire.

Pourtant, il faudrait se garder de penser qu'un net vote populaire négatif le 5 décembre est acquis d'avance. Lorsqu'on fait appel à un sentiment de générosité fort louable en soi et qu'on déclare la guerre à un des fleurons du "capitalisme helvétique", l'industrie chimique et pharmaceutique bâloise, on est sûr de mobiliser ces forces qui sont toujours, électoralement parlant, à la disposition des détracteurs de notre système économique libéral. Nul ne s'étonnera donc qu'au cours du débat au Conseil national, on ait vu plusieurs députés de gauche, dont la socialiste Amélia Christinat, quelques indépendants et écologistes, dont Daniel Brélaz, et, bien entendu, le communiste Armand Magnin, monter à la tribune pour défendre l'initiative Weber.

Cet échec au Parlement n'a, cela va sans dire, nullement ébranlé les adversaires de la vivisection qui ont été aussitôt réconfortés par quelques journalistes "au grand coeur". Ainsi, Jean-Claude Buffle soulignera-t-il dans "24 Heures", (14 mars), que les antivivisectionnistes "ont gagné la bataille de la respectabilité", puisque "très rares sont les parlementaires qui ont encore osé les décrire comme des farfelus, des exaltés ou des mémés à leur chien-chien"(!). De son côté, l'éditorialiste du "Tages Anzeiger" insistera sur le fait que "l'homme ne peut disposer librement de la nature(...) (et que) le Conseil national n'a pas pris assez au sérieux cet aspect de l'initiative contre la vivisection". Car, ajoute-t-il non sans parti pris, "l'histoire de la médecine et de la société montre bien que la santé et la longévité ne dépendent pas des essais sur les animaux". Pourtant, bien rares, heureusement, ont été les journalistes qui, tel le socialiste Brachetto, correspondant parlementaire de "La Liberté", persistent à prétendre qu'"on crée des médicaments en quantités astronomiques, (qu')on développe des produits - cosmétiques, par exemple - extrêmement sophistiqués, (et qu')à cet effet, des millions d'animaux sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et du profit commercial" (15 octobre).

En revanche, il est juste de relever que, dans son ensemble, notre presse quotidienne, et cela depuis de nombreux mois, n'a pas cessé d'insister sur les raisons impératives qui militent en faveur du rejet massif de cette initiative sentimentalo-écologico-gauchiste.

Toutefois, rien ne dit que l'esprit de croisade qui anime F. Weber et ses partisans ne va pas amener un bon nombre de nos concitoyennes et concitoyens à... faire un geste en faveur de nos "frères inférieurs". Car, quand certains beaux parleurs s'entendent à merveille à jouer sur la corde sensible, les meilleurs arguments perdent toute valeur.

1. Notre pays connaît une des lois les plus sévères du monde sur la protection des animaux, (loi entrée en vigueur le 1er juillet 1981),... cela ne compte pas!

2. L'industrie chimique et pharmaceutique assure le cinquième de nos exportations (12 milliards de francs),... c'est sans importance pour nos écolo-moralisateurs!

3. L'industrie pharmaceutique suisse de recherches réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires à l'étranger,... ce n'est qu'un détail insignifiant!

4. L'adoption de l'initiative entraînerait à terme la perte de 13'000 emplois. Weber et ses partisans passent comme chat sur braise sur cette redoutable éventualité!

5. L'espérance moyenne de vie a passé "de 49,3 à 72,6 ans chez l'homme et de 55,2 à 79,3 chez la femme" de 1900 à 1980,... les médicaments n'y sont, paraît-il, pour rien!

6. L'expérimentation animale ne cesse de fournir à la médecine ses meilleurs moyens thérapeutiques,... peu importe!

7. Les chiens, les chats, etc., peuvent avoir les mêmes maladies que l'homme et donc bénéficier des mêmes traitements qu'eux,... l'amour des animaux des antivivisectionnistes ne va pas jusqu'à se soucier des animaux malades!

8. Les produits chimiques qui ne seront plus testés sur les animaux le seront évidemment sur les hommes,... cela laisse indifférents nos censeurs de la vivisection!

9. Les laboratoires d'animaux sont soumis à un strict contrôle des autorités, seuls les naïfs, affirme Weber, peuvent le croire!

10. L'application d'électrodes implantées sur un animal ne le fait pas plus souffrir que lorsqu'elles le sont sur un homme,... cela est catégoriquement nié par les antivivisectionnistes!

11. Le développement et la production de vaccins seront arrêtés, .. tant mieux, répondent les adversaires résolus de toutes les formes de vaccins!

12. L'enseignement de la médecine lié à la recherche serait compromis dans nos facultés de médecine,... la belle affaire, rétorquent aussitôt certains partisans des méthodes dites douces, comme l'herboristerie, l'homéopathie et l'acupuncture!

13. En cas improbable d'acceptation de l'initiative, les expériences se poursuivraient à l'étranger,... qu'à cela ne tienne, a répondu un jour avec dédain l'épouse de F. Weber, "les mouvements contre la vivisection y sont aussi forts et bien structurés qu'en Suisse".

14. Et surtout, F. Weber tait le fait, essentiel, que la loi fédérale actuelle réduit déjà à l'indispensable le nombre d'expériences qui, d'ailleurs, se font presque toutes sous anesthésie.

Mais que valent ces arguments aux yeux de gens pour qui la lutte contre la vivisection est un article de foi qui exclut tout esprit de compréhension et de saine reconnaissance de faits indiscutables? Puisque, pour F. Weber et ses fidèles, il y a un ennemi à abattre, et que, pour y arriver, tous les moyens sont bons.

L'enjeu de la votation du 1er décembre sur la vivisection est ainsi nettement défini. Il s'agit de savoir si, oui ou non, notre peuple suivra ces absolutistes de l'antiraïson à l'encontre de ses intérêts vitaux. Car, il est essentiel que nos chercheurs puissent sans entraves majeures continuer leurs expériences indispensables à l'amélioration constante de la santé de chacun de nous.

Dans "24 Heures" (4 novembre), une correspondante occasionnelle s'est couverte de ridicule en écrivant: "Le résultat de la votation du 1er décembre prochain sur l'initiative contre la vivisection, initiative que l'on peut sans se tromper qualifier "d'initiative du siècle" aura des répercussions bien au-delà de la frontière suisse, car le monde entier a les yeux fixés sur la petite Suisse, dans l'expectative de l'issue de cette votation, pour la simple raison que l'évolution éthique de l'humanité en dépend."

A de tels "antivivisectionnistes fanatisés" et exaltés, notre peuple se doit de répondre par un acte de bon sens. Il leur dira donc non le 1er décembre.



Service de presse – diffusion libre

NOUVELLES DE NOS ENTREPRISES

Ereca SA : diversification et évolution

Créée en 1974, l'entreprise Ereca SA à Penthaz emploie 46 collaborateurs. Cette société de services assure différentes représentations exclusives dans le secteur du transport de l'eau et du gaz naturel.

Consciente des difficultés que représente le marché traditionnel et pour assurer son évolution, Ereca SA s'est tournée résolument dans la voie de la diversification. Elle a ainsi acquis, dès 1983, diverses patentes et licences dans le domaine de la réhabilitation des canalisations d'eaux usées et des conduites d'eau potable. Deux licences de procédés à haute technicité ont notamment été achetées par la société.

Le premier procédé consiste à appliquer un gel plastifiant à l'intérieur des canalisations ou des chambres de visite, afin de réparer les joints fuyards et les fissures. Cette méthode permet une étanchéité parfaite, sans avoir besoin d'ouvrir les routes et sans travaux de terrassement. Dans le deuxième procédé, une gaine plastique est introduite à l'intérieur de la canalisation par retournement. Ce système s'applique plus spécialement aux canalisations dont la surface intérieure est en très mauvais état et où la plupart des joints et des raccordements sont fuyards. Là également, il est possible d'assainir une canalisation sur plusieurs centaines de mètres sans pratiquer de gros travaux de génie civil.

Bien que l'application de ces procédés ait nécessité de gros investissements, la diversification était nécessaire pour l'entreprise. La réhabilitation des canalisations d'eau potable et d'eaux usées représente une sécurité et une solution d'avenir, favorisant la protection de l'environnement. D'autre part, le coût de ces interventions est très inférieur à celui de la pose d'une canalisation neuve.

Relevons encore qu'Ereca SA possède une filiale à Zurich, ainsi que des succursales au Tessin, à la Chaux-de-Fonds et à Fribourg.

Meylan Frères : possibilités multiples et étonnantes

Deux activités bien particulières font la force de l'entreprise Meylan Frères au Brassus : l'électro-érosion et les étampes à suivre. A part les travaux d'érosion conventionnels, cette PME s'est résolument tournée vers les domaines de l'aviation et des turbines à gaz. Malgré les difficultés que comportent ces travaux, par la précision et la sévérité des contrôles exigés, Meylan Frères a acquis dans ces domaines une excellente réputation, en Suisse et à l'étranger. L'électro-érosion est également appliquée aux pièces d'horlogerie, aux moules pour plastique, à l'industrie alimentaire, etc.

Les étampes à suivre de haute précision, fabriquées en très grande production au Brassus, sont également réputées. Elles sont entièrement conçues, construites et utilisées par Meylan Frères, et sont l'oeuvre d'un personnel très qualifié. L'exactitude de ces étampes à suivre et leurs grandes capacités de production sont possibles grâce à l'emploi de matériaux de haute résistance et de machines précises. Elles sont construites pour l'électronique, l'horlogerie, la bijouterie, l'industrie électrique, les appareils ménagers, etc., la plupart pour l'étranger.

L'entreprise, créée en 1972 par les deux frères Meylan, occupe actuellement 16 personnes. Elle a commencé ses activités dans les dépendances de la maison familiale et, au fil des années, le besoin de nouveaux locaux n'a cessé de se faire sentir. L'année dernière, Meylan Frères a décidé de doubler la surface existante de l'usine afin de la porter à près de 1'000 m². L'ensemble sera sous toit très prochainement.

Le parc des machines a également subi une évolution spectaculaire. L'investissement suivi de ces machines modernes a permis à la société de se maintenir à la pointe du progrès. Les nombreuses références, tant en Suisse qu'à l'étranger, attestent de sa valeur technique.

Tête de file mondiale pour Fag SA

Longue de 48 ans, l'histoire de Fag SA à Lausanne marquera cette année une étape importante. D'une part, après son lancement en 1977, la 500e presse à épreuves offset "Fag Offsetpress 104" sort de l'usine d'Avenches. D'autre part, la première série de la nouvelle presse à épreuves quatre couleurs "Fag Speedproof 4C" est mise en production. Par ces réalisations, Fag SA appartient aujourd'hui à la tête de file mondiale des constructeurs de presses à épreuves.

Avec son système unique et breveté d'unités d'encre interchangeables (pour le passage rapide d'une couleur à l'autre), la presse à épreuves "Fag Offsetpress 104" a obtenu un succès continu. Cependant, afin de combler une lacune sur le marché, l'entreprise a conçu la nouvelle presse à épreuves quatre couleurs "Fag Speedproof 4C", seule presse à épreuves au monde qui fonctionne selon le principe de l'impression quatre couleurs humide sur humide, c'est-à-dire exactement comme

les machines de production rotatives. Les premières machines, qui intéressent vivement l'industrie graphique, sont actuellement en cours de production et sont destinées à la Belgique, aux USA, au Canada, au Danemark, à la France et à l'Allemagne.

Mis à part la fabrication et la vente de fournitures pour l'industrie graphique, Fag est également actif dans l'industrie électronique : le département "Fag electronic" vend des machines pour la production et l'équipement avec des composants de circuits imprimés, ainsi que des systèmes électroniques de test pour les contrôler automatiquement.

Membre du groupe Bobst depuis 1975, Fag SA est une entreprise européenne comptant plus de 250 collaborateurs. 85 d'entre eux travaillent au siège central à Lausanne et 80 à la fabrique d'Avenches. Plus de 90 % de la production Fag part vers l'étranger, dont 20 % vers le Sud-Est Asiatique.

La mutation réussie d'Hartwall SA

A l'occasion d'un récent salon spécialisé dans les équipements hôteliers, qui a eu lieu à Paris, la société Hartwall SA à Gland a présenté un système de débit de boissons avec contrôle informatisé relié à un ordinateur personnel IBM PC. Cette nouveauté constitue le dernier développement du système "Cascade", lancé en 1983, constitué d'unités entièrement autonomes contrôlant l'identité de l'utilisateur, les portions et les prix.

Ce développement concrétise la mutation profonde subie par la société Hartwall SA, mutation qu'elle a su conduire et maîtriser pour devenir un des leaders dans le domaine du débit de boissons et du contrôle. Le système "Cascade", modulaire donc plus souple, remporte un vif succès auprès des restaurateurs et des hôteliers, car il constitue un véritable outil de gestion. La gamme étendue de programmes et de logiciels fabriqués par l'entreprise permet des solutions appropriées aux différents types d'établissements.

Tout en poursuivant la fabrication de l'équipement proprement dit, l'entreprise de Gland fabrique maintenant le matériel des systèmes "Cascade" (hardware). Cette fabrication est assurée par une dizaine de personnes. D'autre part, pour se donner les moyens de suivre ou de devancer les besoins des professionnels de la branche, Hartwall SA a augmenté le nombre des personnes employées dans son département de développement. Au total, l'entreprise occupe une trentaine de collaborateurs.

Les produits d'Hartwall SA sont représentés en Suisse allemande depuis deux ans. Ils sont également distribués en Suisse romande depuis l'été dernier, par une société de vente. En juillet, cette société effectuait sa première installation. Deux autres installations à Genève et à Lausanne permettront à l'entreprise d'avoir de sérieuses références avant la fin 1985.

Jacky Lampo



Service de presse - diffusion libre

Non au blocage de la recherche médicale

Le 1er décembre prochain, le peuple et les cantons devront se prononcer sur l'initiative populaire "pour la suppression de la vivisection". Elle prévoit l'interdiction totale et immédiate dans toute la Suisse de l'expérimentation sur les animaux (faussement appelée "vivisection" !). Cette interdiction aurait des conséquences graves et inacceptables pour l'assistance médicale de l'homme et de l'animal et entraînerait l'arrêt immédiat de toutes expériences et, par conséquent, le blocage de la recherche médicale et biologique. Le caractère absolu de cette initiative la rend indéfendable et dangereuse. Nous recommandons de la repousser.

Chacun mesure les progrès qu'a fait la médecine au cours des siècles. Ils n'ont été possibles qu'avec l'aide de l'expérimentation (d'ailleurs obligatoire dans tous les pays). Citons par exemple les vaccins efficaces contre la variole, la tuberculose, la poliomyélite ou la rage. Malheureusement, nombreuses sont encore les maladies pour lesquelles la recherche n'a pas apporté les remèdes complets (cancers, sclérose en plaques, affections rhumatismales). De nouvelles maladies apparaissent (Sida). Peut-on alors bloquer, en Suisse, toute recherche et accepter médicaments, vaccins et autres traitements qui auront été testés à l'étranger ? Belle hypocrisie !

La Suisse possède déjà l'une des plus strictes législations sur la protection des animaux. Interdire l'expérimentation animale, c'est accepter de transférer à l'étranger les nombreux laboratoires et instituts de recherche dans le domaine de la médecine, de la chirurgie, de la biologie et de la nutrition. C'est accepter aussi de supprimer des milliers d'emploi, de mettre en danger l'approvisionnement en médicaments des hommes et des animaux et de perdre notre indépendance.

Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont mesuré les dangers que ferait courir l'acceptation de l'initiative et proposent son rejet, sans contre-projet. Les milieux les plus intéressés (médecins, dentistes, vétérinaires) l'ont aussi compris. Ils ne veulent pas prendre la responsabilité de mettre en péril la position de la Suisse comme lieu de recherche et de production, ni compromettre à terme l'enseignement des sciences médicales. Il est insensé de s'imposer des restrictions aussi excessives.

Dans l'intérêt même de la santé de l'être humain et des animaux, c'est un NON que nous vous recommandons le 1er décembre.

Michel Augsburger